

Densité infirmière par secteur d'activité

1/50

En Wallonie, on compte
1 infirmier·ère en équivalent temps
plein en activité dans les soins à
domicile pour 50 habitants de 75 ans
et plus au 31/12/2023

Évolution en Wallonie, entre 2018 et 2023, des infirmier·ères actifs à l'hôpital, en maisons de repos et de soins (MR-MRS) et en soins à domicile (en ETP et densité infirmière)

	ETP infirmiers dans les hôpitaux	Nbr de lits hospitaliers agréés	Densité en hôpital (ETP/10 lits)	ETP infirmiers dans les MR-MRS	Nbr de lits MR-MRS	Densité en MR-MRS (ETP/10 lits)	ETP infirmiers dans les soins à domicile	Nbr d'habitants de 75 ans et plus	Densité dans les soins à domicile (ETP/10 hab 75+)
2018	20 493,50	19 790	10,36	4 895,40	48 951	1,00	5 750,70	299 650	0,19
2022	19 829,50	19 695	10,07	5 517,60	49 250	1,12	6 512,80	321 130	0,20
2023	19 839,20	19 663	10,09	5 571,70	49 211	1,13	6 472,00	332 256	0,19

Sources : PlanCad Infirmiers de la Cellule Offre et Planification avec quelques ajustements des données 2018 pour obtenir les chiffres par secteur (SPF Santé publique) ; SPF Santé publique (lits hospitaliers) ; AVIQ (lits MR-MRS) ; STATBEL (population) ; Calculs IWEPS

La densité infirmière diffère d'un secteur d'activité à l'autre suivant l'intensité des soins qui y est exigée. Selon le secteur, la force de travail infirmier est reportée au nombre de lits hospitaliers, aux lits en maisons de repos et de soins (MR-MRS) ou au public cible des soins à domicile (approximé par les habitants de 75 ans et plus).

Dans les hôpitaux wallons, la densité infirmière est de 10,09 ETP infirmiers / 10 lits hospitaliers en 2023. On observe donc une diminution de la densité infirmière depuis 2018 (10,36 ETP / 10 lits). La restructuration des hôpitaux s'est matérialisée par la perte de -127 lits agréés au niveau de la région entre 2018 et 2023. La baisse des effectifs hospitaliers infirmiers observée est de -654 ETP infirmiers entre 2018 et 2023.

Contrairement aux hôpitaux, la densité infirmière au sein des maisons de repos et de soins (MR-MRS) a évolué positivement entre 2018 et 2023. La densité au niveau de la Wallonie est de 1,13 ETP infirmiers / 10 lits MR-MRS en 2023. Ce qui correspond à une augmentation de +676 ETP infirmiers dans ce secteur. Le nombre de place pour les seniors a quant à lui augmenté de +260 lits MR-MRS entre 2018 et 2023.

Dans le secteur des soins à domicile en Wallonie, la force de travail à domicile a augmenté de + 721 ETP infirmiers entre 2018 et 2023 pour s'adapter à l'augmentation de 10,9 % des habitants de 75 ans et plus qui approximent ici la charge de travail infirmier à domicile (+32 606 habitants de 75 ans et plus). Il est à noter que, malgré ces évolutions, la densité infirmière en 2023 est identique à celle de 2018 (0,19 ETP / 10 habitants de 75 ans et plus).

Densité infirmière par secteur d'activité

Définitions et sources

Les infirmiers actifs dans les soins de santé en Belgique sont définis selon trois critères :

- Ils disposent d'un visa d'infirmier ;
- Ils sont inscrits au 31 décembre comme indépendants à l'INASTI ou repris dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP durant l'année concernée ;
- Ils sont actifs dans les soins de santé s'ils sont salariés dans le secteur des soins de santé ou s'ils sont indépendants et comptabilisent un nombre minimum fixé de prestations de la nomenclature infirmière INAMI .

Les lieux d'activité sont l'implantation locale des employeurs pour les infirmiers salariés (lieu de travail et non le siège social) et le lieu de domicile pour les infirmiers indépendants.

L'équivalent temps-plein (ETP) des infirmiers salariés actifs dans les soins de santé correspond aux ETP prestés du dernier trimestre (ONSS). Le calcul ne reprend pas les périodes d'absence durant ce dernier trimestre pour lesquelles aucun salaire de l'employeur n'est perçu.

Pour les infirmiers indépendants, l'ETP est une valeur calculée relative à un ETP de référence fixé chaque année à un certain montant brut remboursé par l'INAMI et à un nombre de prestations INAMI effectuées durant l'année. En 2023, un emploi à temps plein est assimilé à 7 728 prestations par an et à un montant brut remboursé de 93 567 €.

Les données PlanCad résultent du couplage du cadastre fédéral des professionnels disposant d'un visa d'infirmier (SPF Santé publique), avec les données ONSS et INASTI reprenant l'activité des infirmiers salariés et indépendants ainsi que les données INAMI des prestations effectuées par les infirmiers.

PlanCad Infirmiers, Cellule Offre et Planification, Service des Professionnels des soins de santé, DG Soins de santé, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Pertinence et limites

Précisons que tous les lits hospitaliers ne sont pas repris dans le nombre de lits agréés par le Service Public Fédéral de santé publique (comme les lits des hôpitaux de jour et ceux des urgences).

Cependant, tous les infirmiers sont comptabilisés dans l'indicateur même ceux travaillant à l'hôpital de jour, aux urgences, aux consultations, les infirmiers chefs, etc. La densité infirmière par lits agréés doit donc être vue comme un chiffre global pour l'hôpital et non pas uniquement en référence aux services d'hospitalisations avec nuitée.

Les hôpitaux et territoires (comme les provinces wallonnes) se différencient en fonction de la typologie de leurs services hospitaliers (hôpitaux généraux, hôpitaux psychiatriques). Tous les lits hospitaliers ne nécessitent pas la même intensité en soins infirmiers (ex : soins intensifs).

La densité infirmière de chaque territoire est donc influencée par le nombre d'hôpitaux et le type de services hospitaliers. Les différences territoriales observées de densité ne peuvent donc être imputées uniquement à une pénurie infirmière locale.

Malgré cela, il est intéressant d'analyser l'évolution dans le temps de cet indicateur pour l'ensemble des lits agréés de la Wallonie

Pour en savoir plus :

PlanCad, Cellule Offre et Planification (SPF Santé publique) : www.health.belgium.be/hwf

Personne de contact : [Delphine Thimus \(d.thimus@iweps.be\)](mailto:d.thimus@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2027